

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

#### **APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT - RÉHABILITATION 122 LA CANEBIÈRE**

L'immeuble implanté au 122 La Canebière à Marseille est entré dans le patrimoine métropolitain en 2016.

Suite à une investigation sur le patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le dernier trimestre 2018, ce site a été diagnostiqué comme nécessitant une réhabilitation dans les meilleurs délais en raison de faiblesse dans les structures de plancher.

Afin d'optimiser au mieux le potentiel de ce site, il est proposé :

- de refaire l'ensemble des planchers, assurant ainsi la stabilité du site, mais aussi permettant de garantir les charge d'exploitation admissibles ;
- de reprendre intégralement la cage d'escalier qui présente des déformations anormales ;
- de créer une gaine d'ascenseur pour assurer l'accessibilité du site et répondre aux exigences de l'AD'AP ;
- de réviser intégralement la toiture,
- de réhabiliter intégralement les façades (menuiserie comprises)

Ce programme de travaux a été chiffré à 800 000 € TTC en coût d'opération.

L'opération d'investissement n°2019104200, « Réhabilitation 122 La Canebière », d'un montant de 800 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 191011BP du programme 01, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Finances et Administration Générale

■ Séance du 20 Juin 2019

11239

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Réhabilitation 122 La Canebière -

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'immeuble implanté au 122 La Canebière à Marseille est entré dans le patrimoine métropolitain en 2016.

Suite à une investigation sur le patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le dernier trimestre 2018, ce site a été diagnostiqué comme nécessitant une réhabilitation dans les meilleurs délais en raison de faiblesse dans les structures de plancher.

Afin d'optimiser au mieux le potentiel de ce site, il est proposé :

- de refaire l'ensemble des planchers, assurant ainsi la stabilité du site, mais aussi permettant de garantir les charge d'exploitation admissibles ;
- de reprendre intégralement la cage d'escalier qui présente des déformations anormales ;
- de créer une gaine d'ascenseur pour assurer l'accessibilité du site et répondre aux exigences de l'AD'AP ;
- de réviser intégralement la toiture,
- de réhabiliter intégralement les façades (menuiserie comprises)

Ce programme de travaux a été chiffré à 800 000 € TTC en coût d'opération.

L'opération d'investissement n°2019104200, « Réhabilitation 122 La Canebière », d'un montant de 800 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 191011BP du programme 01, doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,****Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Où le rapport ci-dessus,****Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 800 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

**Délibère****Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019104200 « Réhabilitation 122 La Canebière » pour un montant de 800 000 euros TTC, rattachée au programme 01 « Gestion de l'administration », code AP 101011BP.

**Article 2 :**

Sont inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| Année 2019 : | 300 000 euros TTC |
| Année 2020 : | 500 000 euros TTC |

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux  
Commande Publique

Pascal MONTECOT